

**ETABLISSEMENT :**  
**VILLE :**  
**DEPARTEMENT :**  
**A.P.S.A. :**

CHAMP D'APPRENTISSAGE N° 2		
« Adapter ses déplacements à des environnements variés et/ou incertains »		
CONFORMITÉ DES PROPOSITIONS	OUI	NON
<b>PRINCIPES D'ÉVALUATION</b>		
Une épreuve qui permet à l'élève de prévoir et de réguler son déplacement à partir de l'analyse de l'environnement ; de s'y engager pour partir et revenir tout en préservant sa sécurité et celle des autres.		
En <u>fin de séquence</u> : évaluation des <b>AFLP 1 et AFLP2</b>		
Au <u>fil de la séquence</u> : évaluation de <b>2 AFLP retenus par l'équipe pédagogique</b> parmi les AFLP 3, 4, 5 et 6		
<b>BARÈMES ET NOTATION</b>		
<b>AFLP 1</b> est évalué sur <b>7 points</b> .		
<b>AFLP 2</b> est évalué sur <b>5 points</b> .		
Choix de l'élève de la répartition des points sur les 2 AFLP restants sur <b>8 points</b> (3 choix : 4-4, 2-6, 6-2)		
Répartition des 8 points au choix de l'élève prévue <b>avant la situation d'évaluation de fin de séquence</b> .		
L'évaluation propose une différenciation filles-garçons		
Le passage du degré 2 au degré 3 permet l'attribution de la moitié des points dévolus aux AFLP		
<b>PRINCIPES D'ELABORATION DE L'ÉPREUVE</b>		
L'épreuve engage l'élève dans un déplacement (à partir de l'analyse de l'environnement), en pleine sécurité pour lui et les autres, qu'il prévoit et régule.		
Le principe d'élaboration de l'épreuve est cadré et précisé : organisation, installations, matériel, durée, distances, essais, éléments et conditions à un engagement sécurisé, ...		
L'épreuve présente une variété d'itinéraires		
L'épreuve intègre les éléments et conditions nécessaires à un engagement sécurisé dans la pratique		
L'épreuve prévoit des formes d'aide (modalités de pratique, possibilités de régulation, aides, ressources...)		
<b>PRINCIPES D'ELABORATION DES ÉPREUVES DU CA2</b>		
<i>AFLP1 : « Anticiper et planifier son itinéraire pour concevoir et conduire dans sa totalité un projet de déplacement »</i>		
Déclinaison du <b>niveau de réussite de l'itinéraire</b> anticipé		
Positionnement dans un degré puis ajustement de la note en fonction du niveau de difficulté et/ou de complexité de l'itinéraire réalisé		
<i>AFLP2 : « Mobiliser des techniques efficaces pour adapter et optimiser son déplacement aux caractéristiques du milieu »</i>		
L'AFLP2 révèle le niveau de <b>motricité spécifique dans l'activité</b> de l'élève		
<i>AFLP3 : « Analyser sa prestation pour comprendre les alternatives possibles et ajuster son projet en fonction de ses ressources et de celles du milieu »</i>		
Des <b>indicateurs et des alternatives</b> apparaissent afin que l'élève puisse <b>adapter</b> son itinéraire pendant ou après sa prestation		
<i>AFLP4 : « Assumer les rôles sociaux pour organiser la pratique des activités de pleine nature »</i>		
Des rôles sociaux sont <b>identifiés</b> et permettent <b>de révéler</b> la capacité à assurer sa sécurité et celles d'autrui		
<i>AFLP5 : « Se préparer et maintenir un engagement optimal permettant de garder sa lucidité tout au long de son parcours pour pouvoir réévaluer son itinéraire ou renoncer le cas échéant »</i>		
<b>Des repères quantitatifs et/ou qualitatifs</b> permettent de révéler la qualité à se préparer et à maîtriser ses émotions pendant l'épreuve.		
<i>AFLP6 : « Respecter et faire respecter la réglementation et les procédures d'urgence pour les mettre en œuvre dans les différents environnements de pratique »</i>		
<b>Des procédures</b> permettent à l'élève de repérer les dangers et de procéder à la mise en sécurité des personnes.		

**ETUDIER LA PERTINENCE DES PROPOSITIONS**

L'ÉPREUVE	L'ÉVALUATION
<p>On pourra attendre que les <b>épreuves</b> ne se limitent pas à la réalisation d'itinéraires fermés plus ou moins complexes ou difficiles mais que <b>ces épreuves soient conçues et élaborées pour être porteuses et révélatrices d'une compétence ou d'acquisitions ciblées.</b></p> <p>Pour être réussies, les situations d'évaluation doivent ainsi engager les élèves dans des activités d'analyse, de choix, de déplacement, de coopération, de sécurisation, et éventuellement de régulation.</p>	<p>L'appréciation des compétences de l'élève (ex : l'élève grimpeur) ne se limitera pas à un regard global sur son niveau de maîtrise relativement à une performance mesurée mais reposera sur le repérage d'indicateurs qui permettront de valider ou non la compétence visée (ex : rapport entre prises de mains touchées et prises de main utilisées en escalade). <b>Les éléments d'appréciation des degrés d'acquisition des AFLP reposeront sur des données objectives ou des observables significatifs.</b></p>
<p>Les situations d'évaluation du CA 2 ont la particularité de croiser des compétences à lire et analyser un milieu, à choisir un itinéraire et à le réaliser. <b>L'épreuve et les situations d'évaluation au fil de la séquence doivent intégrer avec profit les activités de choix (choix basés sur la connaissance de soi et la connaissance de l'environnement), de conception, de conduite et de régulation de l'itinéraire.</b></p> <p><i>Exemples :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En escalade, choix de la modalité d'assurance et/ de l'itinéraire avec régulation possible après la réalisation d'un premier passage ou au cours de l'ascension à un point de décision identifié.</li> <li>- En Course d'orientation, choix à un moment identifié, en fonction du temps restant et des difficultés ou facilités rencontrées en amont, d'une redéfinition de la fin du parcours</li> </ul>	<p>Si tout ce qui relève de l'analyse et des choix peut être apprécié en amont de la pratique et a posteriori, ces dimensions peuvent aussi être évaluées en cours du déplacement d'autant <b>que les situations d'évaluation proposées pourront instituer des moments de régulations de l'itinéraire</b></p> <p>Par ailleurs <b>le projet de déplacement doit induire les régulations qui en garantissent la réussite</b> (des sommets à atteindre en escalade, un nombre de balises à trouver en CO, un temps ou une distance de nage en sauvetage, une distance à couvrir en VTT...)</p>
<p>Dans la conception de son déplacement, l'élève est amené à déterminer son niveau d'engagement. Il doit faire des choix lucides <b>en croisant la difficulté du parcours ou de l'itinéraire avec les modalités de sécurisation choisis.</b></p>	<p><b>AFLP 3 au fil de la séquence :</b> La cohérence du projet de déplacement au regard des ressources avérées, <b>le niveau d'aide apportée</b> pour le formuler et le réguler, l'utilisation d'indicateurs pour apprécier le résultat de ses actions, peuvent servir de repères.</p>
<p>AFLP4. Les situations d'évaluation doivent <b>mettre en évidence les capacités à orienter l'engagement et assurer la sécurité, l'apprentissage, et la réussite d'autrui.</b></p> <p>L'épreuve doit amener les élèves à s'entraider pour atteindre un but commun (choix d'une voie commune à grimper en escalade...)</p>	<p><b>AFLP 4 au fil de la séquence :</b> <i>En escalade, coopérer ne se limite pas forcément à la sécurisation de la pratique d'un partenaire, aussi importante soit-elle. Il est possible de penser et apprécier des activités de coopération (et les rôles afférents) ciblées sur l'aide à l'apprentissage ou à la réalisation d'un projet de performance collective. En course d'orientation, les pratiques collectives doivent être pensées au bénéfice des apprentissages individuels.</i></p> <p>L'évaluation des rôles doit nécessairement <b>intégrer leur impact</b> sur le fonctionnement collectif ou sur l'activité d'un ou plusieurs pairs. L'assurance mais aussi, la communication, le guidage, la réussite du projet collectif ou de son partenaire... peuvent servir d'indicateurs.</p>
<p>AFLP5. En milieu connu, l'épreuve doit confronter les élèves à des éléments variés d'incertitudes (nombre de mannequins à récupérer, nature des obstacles en VTT, nombre de voies à réaliser...) et permettre d'observer leur capacité à y faire face.</p>	<p><b>AFLP 5 au fil de la séquence :</b> le contrôle de soi (paroles, respiration, concentration, communication) et le rapport au risque (lucidité de l'engagement, savoir renoncer (*), savoir adapter...), dans des situations nouvelles où le risque subjectif peut paraître important peuvent servir d'indicateurs. La capacité à se préparer de manière spécifique à l'activité et/ou à l'épreuve peut également servir d'indicateur.</p>
<p>Les situations doivent être l'occasion de révéler le degré d'intégration des conditions d'une pratique collective respectueuse et sécuritaire pour soi, pour les autres, pour l'environnement.</p>	<p><b>AFLP 6 au fil de la séquence :</b> la communication, la connaissance des consignes de sécurité, la mise en œuvre des procédures de sécurité pour soi et pour les autres, peuvent servir d'indicateurs. La mise en place de scénarios révélateurs de ces compétences peut être envisagée.</p>
<p><b>Les épreuves proposées et AFLP déclinées doivent tout à la fois rester accessibles à des élèves dont la formation, dans le meilleur des cas, ne dépasse pas 30h sur le cursus scolaire et proposer une pratique authentique et exigeante (cotations de voies, environnements de pratique en course d'orientation...)</b></p>	

**CONFORMITÉ ET PERTINENCE DE L'OUTIL DE CERTIFICATION**

La commission académique a jugé l'outil, par rapport au référentiel

conforme

non conforme

Motifs et remarques :

La commission académique a déclaré l'outil

pertinent

à consolider

Motifs et remarques :